

III

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
du Ministère des Affaires extérieures

Ministère des Affaires extérieures

OTTAWA, le 13 décembre 1949.

OTTAWA, December 13, 1949.

No. 67

N° 67

EXCELLENCY,

MONSIEUR LE MINISTRE,

Il a l'honneur de me référer à la note du 13 décembre 1949 par laquelle vous m'avez informé que le Gouvernement danois a désigné la société Des Danske Industrieller A/S pour l'exploitation des mines d'uranium situées dans la région de Roskilde. Les droits accordés au titre de l'accord relatif aux services aériens pour l'exploitation des mines d'uranium entre le Canada et le Danemark le 13 décembre 1949 sont les suivants :

1. Le plaisir de l'exploitation des mines d'uranium est accordé à la société Des Danske Industrieller A/S pour une période de dix ans à compter du 13 décembre 1949.

2. Le plaisir de l'exploitation des mines d'uranium est accordé à la société Des Danske Industrieller A/S pour une période de dix ans à compter du 13 décembre 1949.

3. Le plaisir de l'exploitation des mines d'uranium est accordé à la société Des Danske Industrieller A/S pour une période de dix ans à compter du 13 décembre 1949.

NORSEAD B. Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,

Staff A. Minister of State for External Affairs L. B. PEARSON.